

ANNEXE 2

Identification des parcelles contaminées

Historique :

Créée par :	Arrêté n° 2017-1217/GNC du 30 mai 2017 relatif aux mesures de surveillance et de lutte contre la bactérie <i>Ralstonia solanacearum</i> phylotype IIB-1	JONC du 8 juin 2017 Page 7126
Remplacée par :	Arrêté n° 2019-2479/GNC du 26 novembre 2019 modifiant l'arrêté n° 2017-1217/GNC du 30 mai 2017 relatif aux mesures de surveillance et de lutte contre la bactérie <i>Ralstonia solanacearum</i> phylotype IIB-1	JONC du 5 décembre 2019 Page 21021
Modifiée par :	Arrêté n° 2023-451/GNC du 8 mars 2023 modifiant l'arrêté modifié n° 2017-1217/GNC du 30 mai 2017 relatif aux mesures de surveillance et de lutte contre la bactérie <i>Ralstonia solanacearum</i> phylotype IIB-1	JONC du 16 mars 2023 Page 4777

Les parcelles contaminées par la bactérie de quarantaine *Ralstonia solanacearum* phylotype IIB-1 sont les suivantes :

Parcelle –Commune	Variété	Année de 1 ^{ère} détection	Dates de plantations de pommes de terre et/ou observation de repousses contaminées et/ou non suivi	Coordonnées parcelles (RGNC Lambert NC)	
				E	N
Parcelle 3 - La Foa	Nadine	2015	2016, 2017	382068	275479
Parcelle 4 - La Foa	Nadine	2015	2016	385287	275051
Parcelle 9 - La Foa	Nadine	2015		385287	274590



Figure 1 : Parcelle 3 de La Foa contaminée par *Ralstonia solanacearum* phylotype IIB-1



Figure 2 : Parcelles 4 et 9 de La Foa contaminées par *Ralstonia solanacearum* phylotype IIB-1